

Charte pour le droit et d'accès à la culture pour tous les retraités

La Culture traverse l'ensemble des activités humaines et elle s'en nourrit. Ce n'est pas une marchandise, c'est une pratique sociale.

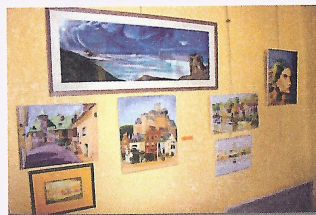
La Culture est ainsi un élément indispensable au lien entre les hommes, parce que se cultiver c'est ne pas s'isoler, mais bien partager un monde commun. La Culture contribue à faire reculer les racismes, les xénophobies et les oppositions stériles entre générations.

Les retraités revendiquent d'être une composante à part entière de ce patrimoine culturel général que chacun d'eux enrichit de la diversité de son identité, de ses origines, de l'existence qu'il a menée et du parcours professionnel qui a été le sien.

Nul ne peut ignorer la place importante que les retraités occupent et vont développer dans la société : dès 2020, un tiers de la population sera composée de personnes de soixante ans et plus. Nul ne peut ignorer leur désir de Culture et d'ouverture au monde.

Rien n'est jamais définitivement acquis en matière d'augmentation de l'espérance de vie ni de bonne condition physique. Il est un fait que les retraités, qu'ils soient à leur domicile ou pris en charge dans des Maisons de retraite, sont aujourd'hui dans une grande disponibilité de temps. Cela contribue à éveiller, chez eux, de nouvelles curiosités et de plus grandes aspirations en matière de découvertes et de pratiques culturelles.

Or, ces aspirations et ces potentialités sont souvent contraintes par des raisons économiques : l'accès à des manifestations ou pratiques culturelles coûte cher, trop cher. Dans ce cas, c'est souvent le budget « loisirs et culture », lorsqu'il existe, qui est amputé, voire supprimé.



Il est par ailleurs fréquent que des choix politiques, nationaux ou locaux, se traduisent par l'inexistence, le trop grand éloignement et le manque de moyens pour des équipements et manifestations culturels qui soient accessibles aux retraités et à leurs associations.

Enfin, pèsent aussi sur les retraités des conditionnements idéologiques et psychologiques qui conduisent nombre d'entre eux à considérer que la Culture, réduite trop souvent aux seuls beaux-arts, serait, pour ce qui les concerne, un domaine inaccessible.

Le mouvement associatif, tel qu'il se conçoit et pratique à LSR, notamment grâce à la place qui est donnée à des pratiques solidaires, peut repousser beaucoup de ces contraintes. Ces pratiques participent au combat contre l'isolement de nombre de retraités, de l'ouverture au monde qui les entoure, auquel ils offrent en retour les richesses dont ils sont porteurs.

les conditions



La défense et l'augmentation du pouvoir d'achat des retraités et pensions sont indispensables afin que les retraités puissent décider qu'une part plus importante, voire une part tout court, de leurs ressources soit, enfin, consacrée à des pratiques culturelles.

Une conception sociale, juste et harmonieuse, de l'aménagement du territoire et une réelle défense des services publics devraient permettre de ne pas limiter aux seuls grands centres urbains les installations et les initiatives culturelles. Elles seraient ainsi accessibles à nombre de Retraités.

La révision des coûts et des tarifs des pratiques culturelles doit être sérieusement conduite, notamment à destination de celles et ceux des retraités qui disposent de faibles ressources.

Par ailleurs, des actions solidaires devraient être encouragées et promues pour faire bénéficier les retraités qui en ont le plus besoin des conquêtes sociales et culturelles notamment dans les Comités d'entreprise et organismes assimilés.

Lever les blocages d'ordre individuel ou sociétal nécessite que l'école, la formation continue, l'éducation populaire, les médias, soient mis en condition, chacun pour ce qui les concerne, de permettre à chaque retraité de percevoir le monde qui l'entoure et de s'y inscrire pleinement.

Tout cela passe aussi par une augmentation importante du financement d'Etat des moyens de la Culture, de la création et de l'éducation populaire, tant au niveau des actions elles-mêmes que des structures qui les organisent et des statuts des personnels artistiques, techniques et administratifs.

La présente Charte a été construite et enrichie par des retraités de tous horizons, de toutes sensibilités lors de leurs rencontres et de leur participation aux diverses activités et pratiques culturelles dans les Associations LSR.

Solennellement adoptée à l'occasion des « Rencontres Culture et Retraités » initiées par la Fédération Loisirs et Solidarité des Retraités, elle tient à affirmer que les retraités revendiquent d'être tout à la fois auteurs, acteurs et utilisateurs de Culture, et combien ils aspirent à prendre, à ces trois titres, leur place pleine et entière dans la société.

Celles et ceux qui partagent les termes de cette Charte décident de la faire leur, de la populariser, de la soutenir devant les responsables nationaux et locaux, en particulier les pouvoirs politiques, afin de répondre à ce besoin fondamental qu'est le droit à la Culture pour tous.